



Cout de reservation de chambre en maison de retraite

Par **boiron**, le **18/10/2009** à **09:45**

Bonjour,
Ma tante est rentrée en maison de retraite le 28/09/2009. Elle a signé un contrat de reservation le 10/09/2009 lui notifiant la disposition d' une chambre à compter du 10/09/2009. A la date du present contrat, le prix de journée d' hebergement est de 42 Euros par jour. Elle a du payer 42 E x 18 jours pour une chambre non occupée, la date d' entrée ayant toujours été fixée au 28/09/09. J' aimerais savoir si juridiquement, on peut demander à une personne agée de payer la réservation d' une chambre au prix d' un hebergement . Cette maison de retraite est gérée par une association à but non lucratif conventionné HEPAD.
Je vous prie d' agréer Madame, Monsieur mes sincères salutations.

Par **jeetendra**, le **18/10/2009** à **11:47**

[fluo]Direction Départementale de la DGCCRF [/fluo]
Rue André Philippe - 07000 Privas - Tél. 04 75 66 12 60
[fluo]ADIL 26[/fluo]
BP 1022
26010 VALENCE CEDEX
Téléphone : 04 75 79 04 04
Bonjour, ce qui arrive à votre tante n'est pas normal, contactez soit la dgccrf à Privas, soit l'Adil à Valence, ils tiennent des permanences juridiques, ils pourront vous aider, bon dimanche à vous.

Par **boiron**, le **18/10/2009** à **19:42**

MERCI BIEN.